

Macron veut abroger la loi de 1905 qui l'est déjà en partie par la pratique, et les Résistants se taisent...

écrit par Maxime | 2 juin 2017

<http://resistancerepublicaine.com/2017/05/06/makronleaks-abolition-de-la-loi-de-1905-et-nationalisation-des-mosquees-au-programme/>

<http://resistancerepublicaine.com/2017/05/13/dramatique-bauber-ot-qui-veut-abolir-la-loi-sur-le-voile-a-lecole-conseiller-de-macron-sur-la-laicite/#comment-590375>

Cette loi est déjà abrogée en grande partie par la pratique :

- le Conseil d'Etat lui dénie valeur constitutionnelle, ce qui permet de considérer qu'une loi postérieure peut l'écartier, l'air de rien... comme la loi de 2008 sur les baux à long terme finançant les mosquées ;
- cette loi est violée par le décret approuvant la fondation pour l'islam et aucun recours n'est intervenu pour sanctionner cette violation.

Ils ne l'abrogeront pas directement, ils voteront des textes en apparence parallèles mais qui prévaudront sur elle. Faussement parallèles donc.

Mais apparemment, tout le monde s'en fout ; non ?

Je crois être le seul à avoir signalé l'hérésie qu'est la reconnaissance d'utilité publique de la fondation pour l'islam sur le site de Résistance républicaine.

Je n'ai vu aucun autre site relever l'anomalie compte tenu des implications fiscales de ce décret, qui impliquent que l'Etat reconnaisse et finance l'islam en renonçant à des recettes fiscales.

En tous cas, s'ils nationalisent les mosquées, je manifesterai

car ce serait vraiment gros.

En complément :

<http://resistancerepublicaine.com/2017/03/28/le-conseil-detat-a-cree-un-principe-etranger-a-notre-constitution-qui-permettrait-lapidation-et-burka/>